



VARENNES

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES
DU CONSEIL DE LA VILLE DE VARENNES
POUR L'ANNÉE 2024

AVIS PUBLIC est donné conformément à l'article 320 de la Loi sur les cités et villes, que le conseil municipal de la Ville de Varennes, fixe la tenue des séances ordinaires du conseil pour l'année 2024 comme suit :

Lundi 15 janvier
Lundi 5 février
Lundi 11 mars
Lundi 8 avril
Lundi 6 mai
Lundi 3 juin
Mardi 2 juillet
Lundi 19 août
Lundi 9 septembre
Lundi 7 octobre
Lundi 4 novembre
Lundi 2 décembre

Les séances se tiennent à 20 h, à la Maison Saint-Louis située au 35, rue de la Fabrique, jusqu'à avis contraire.

Donné à Varennes, ce 7 décembre 2023.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en le publiant sur le site Internet de la Ville de Varennes en date du 7 décembre 2023 et en l'affichant à la réception de l'hôtel de ville, conformément aux dispositions du règlement 874 relatif aux modes de publications des avis publics de la Ville de Varennes.

En foi de quoi je délivre le présent certificat à Varennes ce 7 décembre 2023.

La directrice adjointe des Services juridiques et greffière,

Mylène Rioux, OMA